

# Lycée Français de Djibouti

BP 1717– Zone Industrielle Sud – DJIBOUTI  
Tél. +253.21.35.03.32– Fax. +253.21.35.66.61  
Courriel : [directionprimairelfd@gmail.com](mailto:directionprimairelfd@gmail.com)



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## Conseil d'École du 07 novembre 2016 : Procès-verbal

**Etaient présents** : M. FUENTES (directeur primaire), M. NOEL (Proviseur), M. PAULINO (DAF), M. GONZALES Laurent (Ens. Spéc.), Mme YONNET Valérie (EMFE), Mme LEON Adeline (Ens. CM2), Mme ALLOT Anne-Sophie (Ens. CM1), Mme BEGUE Christine (Ens. CE2), Mme LE DOEUF Mireille (Ens. CE1), Mme BROUE Géraldine (Ens. CE1), Mme MOREAU Claire (Ens. CP), Mme BATOUM Safiha (Ens. GS), Mme HAIDAR Wyaan (Ens. MS), Mme OUBADI Arwine (Int. anglais), Mme RADOIN Zeinab (Int. anglais), Mme WIERRE Sophie (ENS. CP), Mme LAPEYRE Caroline (Ens.CE2), Mme OSMAN Cécile (Ens.CM1), M. RIPELL Sylvain (Ens.CM2)  
Mme CHIRDONE Habone (parent d'élève), Mme CASTAÑO HANSE Ana (parent d'élève), Mme FOUCRAS Teycir (parent d'élève), Mme FONTAINE Stéphanie (parent d'élève), Mme OMAR MAHAMOUD Fatouma (parent d'élève), M. HOUSSEIN MIA Nochad (parent d'élève)

**Excusés** : M. RICHARD Dominique (COCAC), M. LEMERCIER Olivier (IEN), M. LANDESMANN Benoît (Ens. CM1), Mme DEPRES Séverine (parent d'élève), Mme. ABDO HACHEM Nadira (parent d'élève),

### **Quorum atteint**

Ouverture de la séance : 18h00 - Secrétaire de séance : Mme CASTAÑO ZUAZUA Ana

### **ORDRE DU JOUR** :

- Installation du nouveau conseil d'école
- Présentation et vote pour approbation du compte rendu du conseil d'école du 13/06/2016
- Point sur la rentrée (effectifs, structure pédagogique, équipe pédagogique, dispositif de sécurité, travaux)
- Règlement intérieur de l'école primaire
- Projets pédagogiques
- ASSC 1<sup>er</sup> degré
- Questions diverses

## **1. Installation du nouveau conseil d'école :**

Le scrutin du mardi 18 octobre 2016 a élu 8 candidats issus de la même liste. Ces candidats seront les représentants des parents d'élèves qui participeront au conseil d'école.

Il y a eu 4% de participation à cette élection, soit 39 voix sur 970. Très faible mobilisation des parents.

25 membres de droit participeront aux conseils d'école 2016 – 2017 :

1 directeur de l'école primaire

15 représentants d'enseignants + 1 enseignant spécialisé

8 représentants de parents d'élèves

Attributions du conseil d'école : lecture de la circulaire 1990 de l'AEFE

- Adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur d'école.
- Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes les suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.
- Donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles, etc.

## **2. Présentation et Vote du conseil d'école du 13/06/2016 :**

Pas de modification demandée.

Le PV du conseil d'école du 13/06/2016 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

## **3. Point sur la rentrée :**

En préambule, M. FUENTES fait un point personnel sur la rentrée 2016-2017 en lien avec sa prise de fonction.

### **a) Effectifs et structure pédagogique :**

En date du 05/11/2016 : Il y a 744 élèves inscrits contre 780 attendus fin août 2016.

Répartition par nationalité :

66,68% élèves français

26,36% élèves nationaux

5,78% élèves tiers

66 élèves ont des besoins particuliers (2 élèves par classe soit 8.8% de l'effectif primaire)

Mise en place des différentes aides :

**PPRE** : dispositif mis en place pour les élèves dont les connaissances et les compétences scolaires spécifiques ne sont pas maîtrisées ou qui risquent de ne pas être maîtrisées à la fin d'un cycle (42% des élèves concernés dont 11 élèves tiers en CE1)

**PAP** : dispositif mis en place pour les élèves atteints de troubles spécifiques des apprentissages évoluant sur une longue période sans reconnaissance d'un handicap : trouble spécifique du langage diagnostiqué par un professionnel (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc ) Des aménagements seront ensuite mis en œuvre. (15% des élèves concernés)

**PPS** : dispositif mis en place pour les élèves reconnus « handicapés » par une commission compétente (CDAPH en France ). Ce dispositif permet par exemple à un élève d'être accompagné d'une AVS – Auxiliaire de Vie Scolaire (9 % des élèves concernés) dans le cadre d'une compensation humaine individuelle.

En conclusion :

94.82% des élèves ont une scolarité normale

4.30% des élèves ont un retard d'un an

1.48% des élèves ont une année d'avance

## **b) Equipe pédagogique ... et éducative:**

L'équipe pédagogique et éducative se compose de :

### **39 personnels enseignants :**

2 expatriés (5.3%)

19 résidents (48.7%)

18 recrutés locaux (46%) dont 1 TNR et 4 intervenants en anglais

**1 enseignant spécialisé** à 100% sur l'école primaire

**1 conseillère pédagogique** à 60% sur l'école primaire (40% responsable d'une classe de PS )

**1 équipe de 4 vacataires** (pour l'année scolaire : prévision de recruter plus de vacataires et de les former)

**2 infirmières** (une par site dont celle de Dolto à 100% sur la partie primaire)

**1 secrétaire**

**1 gestionnaire**

**7 ASEM**

**3 aides documentalistes** (2 sur le site Dolto et 1 sur le site Kessel)

**9 AVS**

**14 agents ( 7 agents d'entretien sur DOLTO et 7 agents de sécurité )**

**1 Inspecteur de l'Education nationale en résidence sur la zone Afrique Australe et Orientale :**

M. LE MERCIER Olivier

**1 conseiller pédagogique :** M. DOUMAX Jean-Louis

## **c) Dispositif de sécurité et travaux :**

Depuis la rentrée de septembre, il y a eu une évolution progressive et cohérente de l'accès des élèves de la PS au CE2 :

- Les élèves du PS au CP sont accompagnés dans leur classe ou en salle de motricité pour les GS.
- Chaque adulte habilité à accompagner un enfant possède un badge (max. 3 badges par famille) et il est obligatoire pour rentrer dans l'enceinte de l'école Dolto

Le dispositif de sécurité est assuré par les agents de sécurité de Dolto mais aussi par l'Ambassade de France, les forces de police nationale, un intermédiaire entre l'école et les forces de l'ordre locales Commandant Durot et par les FFDJ (accès au CMCIA en cas d'évacuation d'élève ou de personnel, indépendamment de la nationalité)

## **d) Travaux :**

Les travaux suivants ont été réalisés pendant les vacances d'été :

- Tourniquets de l'école Dolto : révision et réglage pour un meilleur fonctionnement.
- Peinture des bâtiments du CE2
- Entretien des sanitaires + travail quotidien de nettoyage (4x/jour) et approvisionnement en papier et savon liquide. Révision et intervention technique dès constatation du problème par la femme de ménage.
- Réaménagement des salles sur le site Kessel (2 classes d'anglais, 1 BCD, 1 salle des maîtres)
- Révisions des climatisations pour une meilleure gestion du coût électrique
- Pose d'un filet anti-chaleur au niveau des jeux des maternelles et pose de nouvelles canisses
- Vidange des 2 regards sur le site Dolto
- Nettoyage des rues et élagage des arbres aux abords du site Dolto au mois de septembre (fait par une entreprise privée)

- Pose du filet anti-chaueur dans la cour du CE2. Mais pour l'instant, il a été retiré car il a été constaté un défaut dans la structure métallique.

#### **Travaux qui vont être proposés en 2017:**

- Révision de la structure métallique dans la cour des CE2 : en cours
- Remplacement du filet anti-chaueur dans la cour des CM1 et CM2
- Pose d'un filet sur la zone attente des parents à Dolto.
- Etude de la consommation électrique et des défauts de tension en collaboration avec EDD
- Gestion responsable des espaces partagés ---) projet pédagogique des élèves du CE2 et CM1/CM2

## **4. Règlement intérieur de l'école primaire :**

Proposition d'une modification du RI afin de l'adapter :

- Aux modifications de sécurité faites depuis la rentrée 2016-2017
- En prévision des départs des enseignants en stage qui seront remplacés par des vacataires qui ne connaissent pas les adultes habilités à venir chercher les élèves

### **III – HORAIRES – CALENDRIERS :**

« ... **Pour l'élémentaire** : les élèves entrent seuls. A 12h45, chaque parent ou adulte habilité doit récupérer l'élève soit devant sa salle après présentation obligatoire du badge (CP) soit devant une grille (n°2 pour CE1 ou n°4 pour CE2 ) avec l'obligation de présenter le badge à l'enseignant s'il le demande.

**Pour la maternelle** : A l'heure d'ouverture des classes, l'enfant doit être obligatoirement accompagné directement jusqu'à une salle (de classe pour PS et MS ; de motricité pour GS) par l'un de ses parents ou un adulte habilité (muni obligatoirement d'un badge d'accès). A la fin des cours, l'un des parents ou un adulte habilité par la famille doit venir le rechercher directement dans la même salle. Pour des raisons de sécurité, tout adulte habilité a le droit d'entrer dans l'établissement pour venir déposer ou rechercher un élève scolarisé en présentant obligatoirement son badge à l'entrée : toute autre personne doit patienter à l'extérieur de l'établissement. .... »

### **IV – ABSENCES – RETARDS – DISPENSES :**

Toute absence doit être signalée au secrétariat (site Dolto : 21 35 03 32, mail : [secretariatprimaire.dolto@lfdjibouti.net](mailto:secretariatprimaire.dolto@lfdjibouti.net)–[secretariatsecondaire@lfdjibouti.net](mailto:secretariatsecondaire@lfdjibouti.net)) Kessel: 21 35 75 10 (12),

Toute absence doit être notifiée par les parents ; une absence de plus de 3 jours devra être justifiée par écrit (avec certificat médical en cas de maladie contagieuse). Toute sortie anticipée pendant les heures de cours doit être accompagnée d'une décharge à retirer au secrétariat. En cas de retard (**10' après la sonnerie de rentrée**), l'enfant devra d'abord aller chercher un billet d'entrée au secrétariat. Plusieurs retards entraîneront une notification au directeur qui prendra les mesures nécessaires auprès des familles. Les cours d'EPS sont obligatoires, y compris la natation (un certificat médical est demandé en cas d'inaptitude).

**Les modifications du RI sont approuvées à l'unanimité par les membres présents.** Ces modifications vont être présentées au Conseil d'Etablissement pour adoption.

## **5. Projets Pédagogiques :**

Les projets pédagogiques émanent des enseignants qui en sont toujours à l'initiative. Ils sont soumis à l'accord de l'Ambassade de France pour la partie sécurité et du Chef d'Etablissement pour la validation finale.

**Quelques exemples de projets pédagogiques validés pour cette année 2016-2017 :**

Semaine du goût pour tous les primaires, Carnaval pour tous les primaires, Journée sportive pour tous les primaires, Aménagement de la cour primaire en : zone calme, zone sportive, Election et formation de délégués des élèves en CE2, Book trailer pour tous les primaires, Slam du CP au CM2, etc.

L'APC (=Activité Pédagogique Complémentaire) fait aussi partie des projets pédagogiques mais n'est pas obligatoire.

Cette activité est mise en place :

- Soit pour aider un élève en difficulté
- Soit pour l'aider dans son travail personnel (méthodologie)
- Soit pour la mise en place d'une activité prévue dans le projet d'établissement

Pour le CM2, une **APC expérimentale culturelle et linguistique** va être mise en place avec l'aide du professeur d'espagnol et d'une intervenante en anglais du primaire en arabe classique.

**1. But :** découverte et initiation d'une 2<sup>ème</sup> langue vivante et sa culture.

Favoriser des attitudes d'éveil et d'ouverture aux langues.

Continuum linguistique au cycle 3, aider un élève à choisir sa LV2 au collège : intégrer une classe bilingue en 6ème ou débiter une langue en 5ème.

**2. Profil des élèves pouvant intégrer ces groupes :** Elèves désignés comme non prioritaires pour les heures APC de type remédiation. L'avis des enseignants de CM2 sera donc décisif.

Elèves volontaires, et surtout motivés par l'apprentissage des langues : autorisation écrite des parents.

15 élèves maximum par groupe : 30 élèves concernés au maximum.

**3. Organisation :** Sur les créneaux horaires de l'APC, dimanche et mardi de 7h30 à 8h20 à raison de 2 séances hebdomadaires sur toute la période prévue (24 séances du 13 décembre 2016 au 11 avril 2017).

Priorité aux activités orales de compréhension et d'expression de niveau A1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. Langue enseignée de façon ludique par deux enseignants du lycée français : Mme RADOIN en arabe classique et Mme RUIZ en espagnol.

Activité que l'établissement souhaite développer au cycle 3 et éventuellement à destination de plus d'élèves, mais nécessairement après évaluation de cette 1ère expérimentation organisée à petite échelle.

**Diverses autres initiatives pédagogiques :**

- Mise en place d'un cahier de suivi papier pour la maternelle. Livreur reste inchangé du CP au CM2
- Une enquête linguistique sur la zone AAO va être mise en place. Le but est d'identifier le profil linguistique des familles et d'envisager éventuellement et de façon argumentée une organisation différente des enseignements à partir des compétences FLE présentes ou à prévoir dans l'équipe pédagogique, afin d'améliorer le niveau en français de certains élèves non francophones : priorité de tout établissement du réseau AEFÉ. (*Enseignant FLE* : enseignant spécialisé dans l'enseignement de la langue française pour élève non-francophone)
- Mise en place d'un outil expérimental de suivi de professionnalisation des nouveaux enseignants recrutés locaux, intervenants et vacataires. Il s'agit d'un fichier numérique qui reprend les points d'apprentissage et qui est partagé entre l'enseignant, le directeur d'école, la conseillère pédagogique, l'Inspecteur de la zone AAO et le conseiller pédagogique de la même zone.

## **6. ASSC 1<sup>er</sup> degré :**

Association sportive et Socio culturelle a été un réel succès : 163 enfants inscrits pour 166 places disponibles pour le premier module.

## 7. Questions diverses :

1/ *Concernant les sanitaires des deux sites : comment se fait le suivi des interventions techniques et qui signale les interventions à effectuer"?*

**Sur le site Dolto** : Mr Ali est l'agent technique qui intervient dès qu'on lui signale un problème. Un système de fiche va être mis en place : lorsqu'une femme de ménage interviendra, elle pointera son passage/travail sur la fiche en signalant d'éventuels soucis rapidement repérable par Mr ALI.

**Sur le site Kessel** : Remontée directe des informations par les femmes de ménages avec photo à l'appui. Les femmes de ménage nettoient après chaque récréation. Les sanitaires ont été remis à neuf en octobre. Malheureusement, les WC sont aussi dégradés par les élèves et par le manque de matériel de qualité. Il existe un problème technique des w.c adultes.

→ **Proposition** : commander du matériel en dehors du territoire afin d'améliorer la qualité et donc la durabilité du matériel changé (poignées de porte)

2/ *Quelles sont les consignes d'emprunt des livres à la bibliothèque de Dolto?*

*Certains enfants nous ont rapporté qu'ils ne pouvaient pas toujours emprunter des livres pour leur tranche d'âge.*

Les aides bibliothécaires ont créé des étagères par tranche d'âge et il est vrai que les lecteurs avancés ne peuvent pas actuellement emprunter des livres en dehors de leur niveau.

Mais cela est en cours de révision pour donner plus de possibilité aux lecteurs.

Chaque aide bibliothécaire doit faire l'objet d'un accompagnement de la part de l'équipe pédagogique, d'une professionnalisation continue.

3/ *L'accès à la cour de récréation des primaires (CM1 et CM2 du site Kessel) est-il autorisé aux lycéens ?*

*Il a été constaté que des lycéens se trouvaient très souvent dans cette cour.*

Il existe encore deux salles (n°32 et N°33) pour les collégiens du côté CM1et CM2. Ils s'y rendent selon certains créneaux.

Selon les professeurs présents, il n'y a pas de problème particulier de passage des collégiens sur cette partie de cour.

→ **Si un enfant du primaire ou un enseignant est dérangé, la vie scolaire (CPE) doit en être informée de manière à responsabiliser l'élève concerné.**

4/ *Est-ce que les nouveaux professeurs sont aidés, guidés et suivis lors de la préparation de leur cours?*

*Il a été relevé par des parents des fautes en anglais et en français dans une leçon en anglais.*

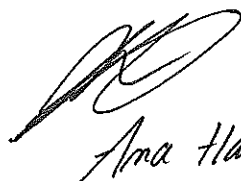
Réponse donnée dans le point « projets pédagogiques ».

Et le nouveau recruté est toujours entouré de l'enseignante pédagogique Mme Yonnet et des autres enseignants.

*Il a été à nouveau signalé que les abords de l'école Dolto étaient très sales depuis la rentrée de novembre.*

*Mr Fuentes partage ce constat notamment depuis la reprise de novembre : il s'engage à rencontrer le maire de la commune de Ras Dika afin d'envisager une solution pérenne et moins coûteuse.*

La séance a été levée à 20h15

  
Ana Hamri' Castaño

